

OBJECTIF Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Fipavie Expertises Option Revenus à vie

Génération Vie

Tour Neptune 20, place de Seine 92400 Courbevoie La Défense 1
www.generationvie.fr – Appelez le +33 (0) 978 978 140 pour de plus amples informations

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est chargée du contrôle de l'assureur.

Date de publication : 01/01/2018

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE Contrat d'assurance vie individuel de type multisupports

OBJECTIFS L'objectif de ce contrat est de se constituer un capital au moyen de versements investis sur des options d'investissement sous-jacentes.

Le contrat offre l'éventail d'options d'investissement sous-jacentes suivant :

- deux supports en euros, chacun reposant sur l'actif général respectivement de l'assureur Generali Vie ou de l'assureur Generation Vie. Chaque support est investi dans des produits financiers diversifiés et majoritairement dans des instruments de taux (ex. Obligations).

Les sommes présentes sur ces supports bénéficient d'une participation aux bénéfices et d'un taux minimum de revalorisation défini au début de chaque année.

- des supports en unités de compte constituées d'Organismes de Placement Collectif dans la zone euro ou dans le monde, de titres de créance complexes, de Société Civile Immobilière.

Leur rendement varie en fonction des fluctuations à la hausse ou à la baisse des marchés financiers.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS Le type d'investisseurs auprès duquel le produit est destiné à être commercialisé varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Vous pouvez obtenir les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente sur le site internet

<https://priips.allianz.fr/kd-priips/partenaire-integration.html#?pa=GENVIE>.

PRESTATIONS ET COÛTS Ce contrat garantit le versement d'un capital soit à vous-même à une date déterminée, soit à vos bénéficiaires en cas de décès avant cette date.

La garantie en cas de décès peut être complétée par l'une des deux garanties optionnelles assurant le versement d'un montant minimal déterminé, selon l'option retenue, sur la base des versements effectués. Les frais de ces garanties varient en fonction de l'âge de l'assuré et de l'évolution de l'épargne du contrat.

Ce montant minimal garanti ne pourra excéder le double de la valeur de rachat du contrat.

De plus, l'écart entre le montant minimal garanti en cas de décès et la valeur de rachat du capital constitué sur le contrat ne pourra excéder un maximum défini chaque année.

La garantie en cas de vie peut être complétée par une garantie optionnelle assurant le versement d'une rente viagère, dont le coût varie en fonction de l'âge de l'assuré et des modalités de l'option retenue. Cette garantie optionnelle peut être assortie d'un ou plusieurs des cinq programmes d'arbitrages automatiques proposés.

Ce contrat prévoit une participation aux bénéfices et un taux minimum de revalorisation défini au début de chaque année.

Pour vous constituer un capital, vous pouvez :

- choisir les supports à investir/désinvestir lors de versements ou en réalisant des arbitrages avec des frais de 0,65% sur le montant arbitré, sous réserve d'un montant minimum de frais de 45 euros (options de gestion : "gestion libre" ou "gestion garantie optionnelle revenus à vie"),

- bénéficier de conseils de votre courtier pour ce faire (option : "gestion conseillée en ligne" avec des frais de 1,00%/an sur les supports en unités de compte. Les arbitrages sont gratuits)

- confier cette mission, pour la part affectée aux supports en unités de compte, à un mandataire (option : "gestion VIP" avec des frais de 1,00%/an sur les supports en unités de compte. Les arbitrages sont gratuits).

DURÉE DE VIE DU PRODUIT Le contrat prend fin à la plus proche des dates suivantes : au terme (8 ans hors prorogation tacite d'année en année) et en cas de décès de l'assuré. L'assureur ne peut pas résilier unilatéralement le contrat.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←.....→

Risque le plus faible **Risque le plus élevé**

 L'indicateur de risque dépend de la période recommandée des options d'investissement sous-jacentes.
Le risque et le rendement de l'investissement sur le produit varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.
Les performances du produit dépendent des performances des options d'investissement sous-jacentes.
Vous pouvez obtenir les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente sur le site internet <https://priips.allianz.fr/kd-priips/partenaire-integration.html#/pa=GENVIE>.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.
Nous avons classé ce produit dans la fourchette de classe de risque de 1 à 6 qui est une fourchette allant de la classe de risque la plus basse à une classe de risque élevée.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent d'un niveau très faible à un niveau élevé.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Toutefois, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section "Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ?").
L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Les sommes versées par l'assureur seront assujetties à la fiscalité française de l'assurance vie. Le cas échéant, si vous êtes résident fiscal d'un autre état membre de l'Union européenne, la législation fiscale de cet Etat peut également avoir des conséquences sur le montant des sommes perçues.

QUE SE PASSE-T-IL SI GÉNÉRATION VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Vous pourriez subir une perte financière. En cas de défaillance de Génération Vie ou, pour son support en euros, de Generali Vie, le fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance couvre la perte financière jusqu'à 70 000 euros pour les sommes dues ou à devoir par l'assureur défaillant. Ce montant est porté à 90 000 euros pour certaines rentes dues ou à devoir (rentes d'incapacité, d'invalidité ou résultant de contrats d'assurance en cas de décès). Ce fonds de garantie ne couvre pas la perte financière liée à la défaillance d'une entité émettrice d'un support d'investissement autre que les supports en euros.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.
Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même et aux options d'investissement sous-jacentes, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

COÛTS AU FIL DU TEMPS Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

INVESTISSEMENT DE 10.000 EUROS			
SCÉNARIOS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 4 ANS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 8 ANS
Coûts totaux	de 581 euros à 1.141 euros	de 929 euros à 4.095 euros	de 1.473 euros à 11.449 euros
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	de 5,81 % à 11,41 %	de 2,19 % à 7,59 %	de 1,58 % à 6,93 %

Les coûts varient en fonction de chaque option d'investissement sous-jacente. Vous pouvez obtenir les informations spécifiques sur chacune d'entre elles sur le site internet <https://priips.allianz.fr/kd-priips/partenaire-integration.html#/pa=GENVIE>.

COMPOSITION DES COÛTS Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

CE TABLEAU MONTRE L'INCIDENCE SUR LE RENDEMENT PAR AN

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	de 0,61 % à 0,69 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	de 0,00 % à 0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	de 0,00 % à 2,64 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit varie selon les options d'investissement sous-jacentes et vous les trouverez sur les documents d'informations spécifiques des fonds choisis.
	Autres coûts récurrents	de 0,95 % à 3,62 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements varie selon les options d'investissement sous-jacentes et vous les trouverez sur les documents d'informations spécifiques des fonds choisis.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 8 ANS
VOUS DISEZ D'UN DÉLAI DE RENONCIATION DE 30 JOURS.

Le contrat est conçu pour un objectif d'investissement à long terme.

A tout moment, vous pouvez demander à recevoir tout ou partie des sommes dues ("rachat"), sans application de pénalités. Le règlement de la totalité des sommes dues met fin au contrat et à toutes les garanties.

Le règlement des sommes dues sur des supports en unités de compte se fait à la valeur de marché et peut entraîner une perte totale ou partielle. En cas de règlement des sommes dues sur le support en euros avant l'attribution de la participation aux bénéfices, vous ne bénéficiez pas de la revalorisation annuelle au titre de la participation aux bénéfices.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pourrez consulter votre conseiller Génération Vie. Si sa réponse ne vous satisfait pas, il vous suffit d'adresser un courrier à Génération Vie - Relations Client, Case courrier BS, Tour Neptune - 20, place de Seine - 92400 Courbevoie La Défense 1. Si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez faire appel au Médiateur de l'assurance dont les coordonnées sont les suivantes : TSA 50110 – 75441 Paris cedex 09 (www.mediation-assurance.org).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Génération Vie doit vous remettre, avant la souscription, le Projet de contrat, la liste des supports proposés au contrat (annexe relative), puis les conditions particulières qui matérialisent la conclusion du contrat. Une fois par an, Génération Vie doit vous adresser un relevé de situation.